

DÉMOCRATIE, DROITS
HUMAINS ET ISLAM AU
MOYEN-ORIENT ET EN
AFRIQUE DU NORD

Récentes publications

À la croisée des chemins entre conflit et démocratie : Les femmes et la Loya Jirga constitutionnelle de l'Afghanistan, par Lauryn Oates et Isabelle Solon Helal, Droits et Démocratie, 2004.

La transition politique en République démocratique du Congo : une chance historique, par Philippe Tremblay, Droits et Démocratie, 2004.

L'étoile polaire : les droits humains dans la société de l'information, par Deborah Hurley, Droits et Démocratie, 2003. Aussi publiée en arabe.

DÉMOCRATIE, DROITS HUMAINS ET ISLAM AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD

Rapport du séminaire



Droits et Démocratie
Rights & Democracy

Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
International Centre for Human Rights and Democratic Development

Droits et Démocratie

1001, boul. de Maisonneuve Est, Bureau 1100

Montréal (Québec) H2L 4P9 Canada

Tél. : (514) 283-6073 / Téléc. : (514) 283-3792

Courriel : dd-rd@dd-rd.ca

Site Web : www.dd-rd.ca

Droits et Démocratie (Centre international des droits de la personne et du développement démocratique) est une organisation indépendante canadienne investie d'un mandat international. Elle fait la promotion et la défense des droits de la personne et du développement démocratique tels que définis dans la Charte internationale des droits de l'homme. En coopération avec la société civile et des gouvernements, au Canada et à l'étranger, Droits et Démocratie amorce et soutient des programmes qui visent à consolider les lois et les institutions démocratiques, principalement dans les pays en voie de développement.

© Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, 2004.

Cette publication est un rapport du séminaire d'experts organisé à Montréal le 22 mars 2004 et conduit selon les règles dites *Chatham House Rules*.

Les opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement le point de vue de Droits et Démocratie. Toute citation du présent texte est permise à condition que l'origine en soit mentionnée et qu'un exemplaire où elle apparaît soit fourni à Droits et Démocratie.

Coordonnateur du projet et éditeur du texte final : Razmik Panossian, Directeur, politique, programmes et planification, Droits et Démocratie

Rapporteur du Séminaire : Zeynep Kadirbeyoglu

Traduction : Claudine Vivier

Production : Anyle Côté, Agente, Événements spéciaux et publications, Droits et Démocratie

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	7
Introduction	9
Définitions	11
Les acteurs : État, société civile, diasporas et communauté internationale	15
Les problèmes associés à la démocratie et la libéralisation politique	21
La thèse économique et la thèse culturelle	27
La dimension économique : le cas de la Turquie	28
La dimension culturelle : Islam et démocratie	31
Conclusion : des espoirs de changement	35
Recommandations	39
Planification de programmes	39
Recherche, analyse et méthodologie	40
ANNEXE I	41
Participants et participantes au séminaire	41

ANNEXE II

Ordre du jour du séminaire - 22 mars 2004

RÉSUMÉ

La récente vague de démocratisation n'a guère touché la région Moyen-Orient/Afrique du Nord. L'absence de pluralisme et de réformes politiques, la répression, les violations des droits humains et la dégradation de la situation socio-économique qu'on observe dans de nombreux pays de la région posent encore aujourd'hui des défis à l'échelle régionale et mondiale. Il existe toutefois quelques exceptions et certaines sociétés ont amorcé des réformes progressistes. Mais quoi qu'il en soit, il demeure nécessaire d'examiner comment s'articulent les droits humains et la démocratie, d'une part, et de l'autre, les discours et pratiques en cours dans les pays musulmans.

Ce sont ces préoccupations qui ont animé les travaux du séminaire d'experts organisé le 22 mars 2004 à Montréal. Le présent rapport rend compte des discussions qui s'y sont déroulées (conduites conformément aux règles dites Chatham House Rules). Il ne s'agit pas d'un résumé des points saillants de la rencontre, mais d'une présentation analytique des grandes idées et des principaux arguments exprimés. L'objectif global de ce rapport est de fournir une analyse des dynamiques politiques à l'œuvre dans la région sous l'angle des droits humains et de la démocratie. Il vise à informer et éclairer les responsables du développement des politiques et des programmes au sein des institutions gouvernementales et des organismes de la société civile — en leur offrant une analyse qui dépasse les simples questions de sécurité et les idées toutes faites sur la région.

Sont traités plus en détail la question des définitions (démocratie, Islam, laïcité), la situation intérieure et le contexte international, le poids des facteurs socio-économiques dans l'édification de la démocratie, de ses structures et de ses institutions, et le rôle des acteurs de la société civile. Durant le séminaire ont été évoqués les exemples de plusieurs pays comme le Maroc, l'Égypte, le Liban, la Jordanie, l'Iran et la Turquie, et une séance

de travail a été consacrée à la question « Que faut-il faire ? » Le rapport fournit une analyse plus approfondie de certains de ces exemples et se termine par une série de recommandations touchant les programmes et l'analyse qui, on l'espère, pourront guider l'élaboration de politiques et offrir des pistes à suivre en matière d'élaboration de programmes. Les participants au séminaire provenaient d'organisations de la société civile, du milieu universitaire et d'organismes gouvernementaux canadiens.

Voici quelques-unes des principales recommandations adressées aux militants, chercheurs et planificateurs :

- Former des groupes « citoyens » d'observateurs dans la région capables de signaler les violations des droits humains;
- Concevoir des projets réunissant laïcs et islamistes afin de les rapprocher par le dialogue et la compréhension mutuelle;
- Approcher les chefs religieux modérés et les faire participer au processus de démocratisation;
- Intégrer les personnes traditionnellement exclues au processus de réforme — ex. : les femmes et les minorités;
- Produire des outils d'éducation civique accessibles au grand public sur la démocratie, la citoyenneté et les droits de la personne;
- Emprunter une approche analytique plus large — étudier par exemple les interrelations entre l'État, la société civile et les ONG;
- Mettre l'accent sur les droits économiques et sociaux en tant que dimension des droits humains et de la démocratie;
- Interpréter les droits humains et la démocratie comme une dimension inhérente aux idées et à la vision du monde de la population locale, tout en tenant compte des rapports hommes-femmes, des rapports de classes et des relations interethniques.

INTRODUCTION

La région Moyen-Orient/Afrique du Nord a largement échappé à la grande vague de démocratisation de la fin du 20^e siècle. Si, durant la guerre froide, l'existence de régimes autoritaires a été tolérée pour des raisons d'ordre stratégique, la politique internationale de l'après-guerre froide a mis l'accent sur le respect des droits humains et la démocratie (même si concrètement, la promotion des droits humains est souvent restée de l'ordre de la rhétorique). Les attentats du 11 septembre aux États-Unis ont une nouvelle fois bouleversé la dynamique politique mondiale. Jamais, depuis l'effondrement de l'Union soviétique, en 1991, n'avait-t-on connu un choc d'une telle ampleur dans les affaires internationales. Ces attentats ont amené les États, les organisations internationales et les simples citoyens à réaligner radicalement leur approche. Du jour au lendemain, ces événements ont propulsé le Moyen-Orient et le monde musulman à l'avant-scène de la politique internationale, et montré plus clairement à quel point la sécurité et la démocratie étaient indissociables. Bon nombre d'analystes, de décideurs et de politiciens dans diverses capitales se sont mis à faire le lien entre le « déficit démocratique » au Moyen-Orient et dans les pays musulmans, et les problèmes de sécurité et de terrorisme.

Cette nouvelle donne internationale pose une autre série de défis aux organisations et individus qui œuvrent dans le domaine des droits humains et de la démocratisation. Par exemple, vu la priorité accordée aujourd'hui aux questions de sécurité, comment pouvons-nous promouvoir l'adoption d'une approche axée sur les droits à l'échelle mondiale, régionale et nationale — y compris dans les pays musulmans ? Bien des personnes, des organismes de la société civile et des institutions gouvernementales, au Canada et ailleurs, cherchent des réponses ou, à tout le moins, des pistes de solution.

Le présent rapport, qui rend compte des travaux d'un séminaire d'experts organisé à Droits et Démocratie en mars 2004, tente d'apporter quelques réponses. Il a pour objectif global d'analyser les dynamiques politiques à l'œuvre dans la région Moyen-Orient/Afrique du Nord sous l'angle des droits humains et de la démocratie. Il se propose de fournir des informations et des analyses aux décideurs et aux responsables de l'élaboration des programmes des institutions gouvernementales et des organisations de la société civile — des analyses qui dépassent les simples questions de sécurité et les idées toutes faites sur la région.

Le séminaire a débouché sur une série de recommandations destinées à encadrer les recherches, l'analyse et la planification de programmes. Il ne suffit pas de comprendre la situation qui règne actuellement dans la région ; il faut aussi proposer des pistes pour relever les défis qui nous attendent. Nous espérons que ces recommandations pourront guider l'élaboration de politiques et offrir des pistes à suivre en matière d'élaboration de programmes. Ont participé à ce séminaire des représentants d'institutions gouvernementales, des professeurs d'université et des militants de la société civile (voir Annexe 1).

Plus précisément, nous traiterons dans ce rapport des sujets suivants : les problèmes associés à la définition de ce qu'on entend par démocratie, Islam, laïcité et droits humains fondamentaux; le rôle de différents acteurs dans le processus de démocratisation (État, société civile et diasporas); l'impact des dynamiques internes et internationales. Nous examinerons aussi différentes écoles d'analyse. Le rapport se termine par une série de recommandations proposées par les participants pour encadrer les efforts visant à implanter la démocratie dans la région.

DÉFINITIONS

Les termes démocratisation, droits humains, Islam et même Moyen-Orient et Afrique du Nord sont fluctuants et peuvent revêtir un sens différent selon chacun. Il faut donc commencer par les définir clairement afin de faciliter la discussion. Des notions comme la libéralisation politique ou la dichotomie entre laïcité et mouvements islamiques/islamistes méritent également un examen attentif. Mais *comment* sont construites ces définitions ? Voilà une question majeure qui nous permet de mettre en lumière diverses idées reçues, et d'intégrer des facteurs comme l'égalité des sexes et le bien-être économique dans nos formulations. Au cours de ce processus, il est important de partir de grands concepts et de principes universels, pour ensuite développer un langage qui tient compte des besoins spécifiques de différentes populations dans divers contextes. Il s'agit par cette approche de permettre aux populations concernées de s'approprier un discours des droits humains qui leur ressemble, sans avoir l'impression qu'on leur impose un discours venu de l'extérieur.

Moyen-Orient et Afrique du Nord : Il faut d'abord et avant tout préciser les frontières de la région à l'étude. Par Moyen-Orient et Afrique du Nord (ou Maghreb), nous entendons une zone géographique plus large que le seul « monde arabe » et qui inclut la Turquie, l'Iran et Israël, mais qui est toutefois plus restreinte que le « monde musulman », dans la mesure où elle exclut des pays comme l'Indonésie, la Malaisie et le Pakistan. S'il est important de garder à l'esprit le contexte plus large du monde musulman quand on analyse la région Moyen-Orient/Afrique du Nord, la spécificité des dynamiques à l'œuvre dans cette région mérite une analyse plus pointue. Le fait de procéder à une analyse comparative incluant les deux États non arabes de la région — l'Iran et la Turquie — s'avère particulièrement intéressant.

Islam : Faut-il employer le terme « Islam » pour désigner le monde des musulmans ? Il existe différentes interprétations/conceptions de l'Islam,

d'un pays à l'autre et au sein de chaque État. Il ne sert donc à rien de parler de l'Islam *en soi*. Il est préférable de parler des Musulmans, en tant que groupes de personnes, pour ne pas essentialiser l'Islam comme un ensemble de notions fixes, immuables. Le terme Musulmans nous permet d'appréhender la diversité des situations dans lesquelles vivent les gens de confession musulmane, et de traduire la multitude des différentes conceptions de l'Islam dans différentes sociétés. Certains opposent à cette position un contre-argument : parler de l'Islam et tenir compte de la place de la religion au sein de la population n'est pas une démarche essentialiste. En fait, disent-ils, les gens qui, dans la région Moyen-Orient/Afrique du Nord, militent pour la démocratisation et les droits humains doivent travailler en utilisant des catégories, des concepts et une terminologie islamiques en vue de promouvoir les droits des secteurs sous-représentés de la société — les femmes et les minorités, par exemple. Il sera en outre plus difficile pour les fondamentalistes, qui prétendent détenir la seule et « authentique » interprétation de l'Islam, de rejeter un discours des droits humains ancré dans l'Islam. En conséquence, soutiennent les partisans de cette position, nous devons parler de l'Islam en tant que réalité quotidienne et pratique religieuse. En résumé, les termes « Musulmans » et « Islam » ne sont pas interchangeables. Le premier désigne une communauté de croyants dans toute sa diversité, et le second, un système confessionnel et une tradition religieuse dynamiques, qui évoluent et présentent de multiples facettes. Ni l'une ni l'autre de ces notions ne doit être « essentialisée ».

Laïcité et laïcisme : En Europe, la doctrine laïque, apparue avec les Lumières, a conduit à la séparation de l'Église et de l'État. Dans le monde musulman, un tel phénomène ne peut se produire, selon certains analystes, dans la mesure où il n'existe pas d'équivalent à « l'Église » — à quelques exceptions près, notamment certains éléments de la branche chiite de l'Islam. Nous devons donc nous pencher plutôt sur la séparation des sphères d'activité religieuse et politique. La laïcité est une définition négative dans la mesure où elle pose un espace *sans* religion (sans spécifier comment remplir ce vide). Mais il existe dans toutes les sociétés, qu'elles soient laïques ou non, une certaine dose de « religion naturalisée ». On en trouve un exemple dans le fameux « In God we trust » imprimé sur le dollar américain (la monnaie est pourtant le plus profane des instruments de l'État). En Turquie, un pays à la tradition laïque inspirée du modèle jacobin français, la religion n'a pas « disparu ». L'État a réussi à contrôler — du moins jusqu'à très récemment — l'accès des islamistes à l'espace pu-

blic. Même si nous avons tendance à opposer « laïc » et « religieux » dans le langage courant, il ne faut pas oublier que dans la réalité, les choses ne sont pas aussi nettement tranchées.

Démocratie : La démocratie est un processus continu et dynamique, plutôt qu'une catégorie fixe ou immuable. La démocratie ne peut s'implanter que s'il s'agit d'un projet local ou national, et non d'un régime imposé. Les principes démocratiques sont fondés sur les valeurs universelles que l'on trouve dans toute tradition culturelle et religieuse. Comme les sociétés s'empruntent mutuellement des idées et des pratiques qu'elles adaptent en fonction de leur situation et de leurs besoins propres, la démocratie peut revêtir diverses formes. Les principes fondamentaux sur lesquels Droits et Démocratie fonde sa définition de la démocratie sont les suivants:

La démocratie est un processus continu et dynamique, plutôt qu'une catégorie fixe ou immuable. La démocratie ne peut s'implanter que s'il s'agit d'un projet local ou national, et non d'un régime imposé.

- Plein respect de tous les droits humains, libertés garanties aux personnes, aux minorités, aux femmes et aux groupes exclus;
- Participation accrue à la vie politique, et en particulier participation des acteurs de la société civile défendant des principes démocratiques, ce qui implique qu'ils aient davantage accès aux instances décisionnelles;
- Promotion d'une culture de tolérance, de pluralisme et de respect;
- Primauté du droit et accès à la justice pour tous;
- Adaptation des normes et principes démocratiques à la culture du pays;
- Bonne gouvernance, y compris un système électoral ouvert permettant des élections libres et honnêtes;
- Sécurité, justice sociale, et bien-être socio-économique de la population.

Droits humains : Les droits humains sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les traités et pactes internationaux qui ont suivi. Ces droits, qu'ils soient politiques, civils, économiques, sociaux ou culturels, constituent des valeurs qui protègent la dignité, la sécurité et l'intégrité de l'être humain. Il faut, toutefois, souligner qu'à plusieurs occasions, des participants et participantes au séminaire ont affirmé que le fait d'imposer quoi que ce soit, même au nom des droits humains, serait contre-productif dans la région Moyen-Orient/Afrique du Nord. Il ne s'agit pas pour eux d'abdiquer les valeurs fondamentales universelles, ni de « négocier » l'applicabilité des droits. C'est plutôt une question de méthode : on universalise les droits par l'entremise des traditions locales, que vient enrichir en retour une approche axée sur les droits.

LES ACTEURS : ÉTAT, SOCIÉTÉ CIVILE, DIASPORAS ET COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

C'est grâce au travail de différents acteurs que la démocratie et les droits humains sortent du domaine des débats théoriques pour s'inscrire dans des actions concrètes. Bien sûr, certains facteurs structurels exercent des pressions importantes sur ces acteurs. Il reste que ces derniers — qu'ils soient associés à l'État à la société civile ou aux communautés de la diaspora — sont des agents de changement.

Dans la région Moyen-Orient/Afrique du Nord, les acteurs étatiques cherchent à contrôler l'espace démocratique au sein de la société. Ils emploient différents mécanismes — depuis l'adoption de lois jusqu'à la répression pratiquée par des agents de l'État. De ce fait, l'ouverture ou la fermeture de l'espace démocratique et des droits humains sont en partie contrôlées *d'en haut*, par les acteurs étatiques. Mais ce n'est là qu'un des termes de l'équation. L'autre est la pression exercée *d'en bas* par les agents de la société civile. L'action de ces derniers contribue souvent à l'élargissement de l'espace démocratique. Il ne peut y avoir de développement démocratique si la société civile ne joue pas un rôle central.

La plupart des institutions nécessaires à la démocratie *formelle* sont présentes dans les pays de la région Moyen-Orient/Afrique du Nord : Parlements, systèmes électoraux, tribunaux, etc. Toutefois, l'apport des acteurs

de la société civile est indispensable si on veut que ces institutions fonctionnent sur un mode authentiquement démocratique. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, il faut que les acteurs étatiques soient continuellement surveillés par une société civile dynamique (société civile qui est relativement faible dans de nombreux pays). Deuxièmement, les institutions de l'État doivent être arrimées à l'ensemble de la société de manière significative, pour que leur légitimité n'en souffre pas. Sans le militantisme, le travail pédagogique et la participation d'une société civile indépendante, les institutions et les acteurs étatiques restent « suspendus » au-dessus de la population plutôt que d'entretenir avec elle des rapports démocratiques. C'est là que réside la première série de problèmes.

En réalité, la plupart des États de la région sont des régimes autoritaires. Les régimes de ce type considèrent les activités de la société civile comme une menace à leur pouvoir et recourent à des mesures de répression pour réduire au silence ceux qui défendent la démocratisation et le respect des droits humains. Par exemple, les tribunaux vont invoquer des lois iniques régissant la liberté d'association pour mettre fin ou imposer des restrictions aux activités d'ONG « dérangeantes » (comme en Égypte), ou la police va recourir à la force brutale pour réduire au silence certains individus (comme en Syrie). Bien entendu, les États emploient toutes sortes d'autres méthodes, et la situation varie considérablement d'un pays à l'autre. Certains régimes (comme le Maroc et la Jordanie) se montrent plus tolérants que d'autres. Là où existe une relative ouverture, des acteurs se mobilisent pour exercer des pressions et revendiquer des réformes.

Il a toujours existé une société civile dans la région, quoique sous différentes formes. Dans le passé, avant la création des États-nations modernes, les services comme l'éducation et la santé étaient assurés par des groupes de la société civile (des organismes de bienfaisance, par exemple). Cette société civile plus traditionnelle n'a plus autant de poids depuis que l'État a mis la main sur ces services et les a centralisés. Ces acteurs de la société civile (organismes religieux, par exemple) interviennent encore dans divers domaines, surtout ceux à caractère social, mais évitent ceux où ils risqueraient de concurrencer l'État.

Contrairement à cette société civile aux activités plus traditionnelles, qui ne critique pas l'État, les nouvelles ONG — souvent financées de l'étranger — remettent effectivement en question les politiques et les activités de l'État. Elles émettent par exemple des suggestions et des critiques sur la façon dont sont administrés les établissements scolaires, et proposent des

Sans le militantisme, le travail pédagogique et la participation d'une société civile indépendante, les institutions et les acteurs étatiques restent « suspendus » au-dessus de la population plutôt que d'entretenir avec elle des rapports démocratiques.

réformes des programmes scolaires. Mais ce qui attise les tensions, c'est qu'elles dénoncent les violations des droits humains et l'écart existant entre le droit et les pratiques concrètes des gouvernements. Face à ce genre de contestation, les acteurs étatiques préfèrent souvent recourir à la répression, considérant ces ONG comme de la concurrence indésirable, plutôt que de coopérer avec elles ou même de simplement les tolérer. Dans la plupart des cas, ce nouveau militantisme des ONG s'est développé en dehors du secteur traditionnel de la société civile, et il est souvent coupé des réalités sur le terrain, ce qui le rend moins efficace.

Ces tensions génèrent une nouvelle série de problèmes. Non seulement existe-t-il de nombreux États répressifs qui n'ont aucun contact avec la société civile, mais bon nombre des acteurs de la société civile qui militent en faveur de réformes démocratiques n'ont pas vraiment de base au sein de la population. Inversement, ceux qui sont solidement enracinés dans la société en général ne remettent pas suffisamment en cause les politiques anti-démocratiques de l'État.

L'hétérogénéité du secteur associatif pose une troisième catégorie de problèmes : il existe en effet de multiples types d'associations — laïques, religieuses, indépendantes, gouvernementales, etc. Il faut bien comprendre ces différences si l'on veut appréhender les dynamiques à l'œuvre au sein de la société et entre l'État et la société. Les organismes les plus « problématiques » sont les « ONG » qui paraissent autonomes et prétendent l'être, mais qui sont en fait créées et financées par les gouvernements ou par des individus très proches du pouvoir.

Les diasporas constituent une autre catégorie d'acteurs qui exerce une influence dans la région. Les communautés émigrées entretiennent des contacts avec leurs pays d'origine, ainsi qu'avec diverses organisations internationales, des gouvernements et des réseaux. Les gens des diasporas exercent des pressions, recueillent des fonds, apportent du soutien et/ou animent ou soutiennent des mouvements d'opposition. Les intérêts et les activités de ces acteurs peuvent coïncider avec ceux de leurs États d'origine, ou encore s'y opposer. Les diasporas s'organisent et se mobilisent sur un grand nombre d'enjeux, notamment la démocratisation de leurs pays d'origine. Certains éléments appuient les militants persécutés par le pouvoir, en sensibilisant l'opinion internationale sur la situation des droits humains dans leurs pays respectifs. L'exemple de la diaspora iraquienne aux États-Unis, avant l'invasion américaine, illustre bien, dans ce

qu'il y a de pire et de meilleur, le rôle politique que peuvent jouer les diasporas.

Les diasporas ne sont pas des entités homogènes. On y trouve des acteurs provenant de différents milieux socio-économiques et dont les intérêts et l'idéologie divergent. Les écarts entre classes sociales, par exemple, jouent un rôle important dans la diaspora iranienne. Les communautés iraniennes à l'étranger, en particulier celles qui sont installées au Canada ou aux États-Unis, sont largement composées de partisans du Shah qui se sont exilés au moment de la révolution de 1979. Ces individus « occidentalisés » ne sont pas représentatifs, en termes de valeurs et d'opinions politiques, de la majorité de la population en Iran, et pourtant, ce sont eux qui souvent s'adressent à la communauté internationale pour parler de l'Iran. Dans d'autres cas, les diasporas abritent des mouvements fondamentalistes qui prétendent représenter les « véritables » intérêts de la population de leur pays d'origine.

Le dernier acteur clé, c'est bien sûr la communauté internationale. Depuis la fin de la guerre froide, les relations internationales sont en cours de réalignement. De grandes puissances ou des blocs comme la Russie, la Chine, l'UE et les États-Unis sont en train de renégocier leurs positions et des tendances se dessinent. La région Moyen-Orient/Afrique du Nord, en revanche, du fait de son extrême diversité, ne semble pas emprunter de direction précise. Les retombées du réalignement d'après-guerre froide ne sont pas claires. Une chose par contre saute aux yeux : l'engagement direct des États-Unis s'est considérablement intensifié ces dernières années, en particulier avec la « guerre au terrorisme » et l'invasion de l'Irak. Cette intervention militaire directe a eu des effets néfastes sur d'autres formes plus positives d'engagement international. L'intervention américaine en Irak a sapé la légitimité des efforts déployés par la communauté internationale pour défendre les droits humains et la démocratisation dans la région, et plus généralement dans le monde musulman.

Même si un groupe très restreint d'individus sont engagés dans des activités terroristes et que la plupart des musulmans se rendent compte que le terrorisme ne sert en rien leurs intérêts, les opérations militaires lancées depuis les deux dernières années par les États-Unis et leurs alliés ont provoqué un rejet du discours sur les droits humains et la démocratie, que bon nombre de personnes considèrent comme des « idées occidentales » imposées; en conséquence, le courant de sympathie en faveur des islamistes gagne du terrain. Plus généralement, l'approche privilégiant l'affron-

L'approche privilégiant l'affrontement contre les fondamentalistes renforce les éléments anti-démocratiques au sein de certaines sociétés musulmanes.

tement contre les fondamentalistes renforce les éléments anti-démocratiques au sein de certaines sociétés musulmanes. Le fait d'associer l'Iran à « Axe du Mal », comme l'a fait George Bush, a par exemple consolidé la position des conservateurs dans ce pays.

LES PROBLÈMES ASSOCIÉS À LA DÉMOCRATIE ET LA LIBÉRALISATION POLITIQUE

Le processus de démocratisation dans la région Moyen-Orient-Maghreb se heurte à un certain nombre d'obstacles importants.

Tout d'abord, comme on y a déjà fait allusion, le terme démocratie est lui-même « piégé » : il a pris un sens problématique à cause de la façon dont les États-Unis ont mené leur « guerre au terrorisme » dans différents pays musulmans, sans compter leur initiative dite du « Grand Moyen-Orient ». Bon nombre de gouvernements et de personnes de la région assimilent la promotion de la démocratie à la politique étrangère de Washington et à ses politiques « deux poids, deux mesures ». Il s'agit pour eux de la dernière version d'une pratique vieille de plusieurs siècles de libéralisation politique parachutée ou introduite de l'étranger, et de réformes imposées d'en haut. Le choc provoqué par la conquête napoléonienne, par exemple, demeure un point de référence chez les Égyptiens : il a conduit aux efforts de modernisation de Méhémet-Ali, à une période d'affaiblissement et en fin de compte à la colonisation britannique. Cet épisode a laissé une profonde cicatrice dans la mémoire collective égyptienne ; la libéralisation en est venue à être associée à un État faible, à des interventions étrangères, à la corruption et à l'enrichissement d'une classe bourgeoise qui, souvent, n'a aucune légitimité aux yeux du reste de la société (traditionnelle). Ces sentiments historiquement ancrés ont été renforcés par des événements

ou des faits plus récents. Par exemple, les réformes *Infitah* du président Anouar el-Sadate (« ouverture », libéralisation économique et programmes de privatisation à partir de 1974) sont associées aux scandales et à la main mise de l'étranger, tout comme le sont les réformes actuelles commandées ou inspirées par des puissances ou des institutions extérieures. Tant que les réformes commandées d'en haut ne tiendront compte ni des libertés ni du respect des droits fondamentaux de la population locale, celle-ci va continuer à les accueillir avec méfiance et à les voir comme le prolongement d'intérêts étrangers. Le discours de la démocratie devient une coquille vide, une idéologie étrangère coupée des intérêts de la population du pays.

Deuxièmement, il faut mentionner un autre facteur important qui explique la survie à long terme de régimes autoritaires dans la région, et c'est l'appui tacite ou manifeste des États occidentaux à ces régimes. Au nom de la stabilité, on a soutenu des pouvoirs répressifs et corrompus. On a de plus justifié cette politique en invoquant certains éléments de la théorie de la modernisation, à savoir que la stabilité politique est nécessaire au développement économique, et que c'est ensuite que peuvent s'instaurer des réformes démocratiques. Toutefois, après des décennies de mauvaise administration, combinée à un développement inégal, il n'y a toujours pas de stabilité politique dans la région. Les jeunes – qui constituent la majorité de la population au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ne supportent plus de vivre sous le joug de tels régimes autoritaires. Ils veulent des changements. Quelques-uns se tournent vers la violence et vers la voie fondamentaliste. À cet égard, les événements du 11 septembre ont constitué un avertissement pour les dirigeants et les décideurs des capitales occidentales, et en particulier aux États-Unis. Ils se sont rendus compte que leurs thèses et leurs politiques avaient échoué et qu'il était urgent d'adopter une autre approche axée sur le développement démocratique et les réformes. Si une telle orientation était appliquée de manière honnête et nuancée, tout le monde y gagnerait : les pays musulmans bénéficieraient de la démocratisation tout comme les États-Unis, l'Europe et d'autres pays occidentaux. Autrement dit, c'est la façon dont ces réformes sont mises en œuvre qui va déterminer le succès ou l'échec de l'entreprise. Soutenir des dictatures tout en préconisant des réformes démocratiques est une politique vouée à l'échec.

Troisièmement, la question palestinienne a servi de prétexte aux régimes autoritaires pour étouffer les revendications démocratiques. Elle est de-

venue une excuse commode pour certains gouvernements désireux de détourner l'attention de leur propre gestion des affaires internes, et qui prétendent que les critiques affaiblissent leur combat politique contre Israël sur la scène internationale. Ce raisonnement sous-entend qu'il faut remettre à plus tard les réformes internes tant que la question palestinienne n'aura pas trouvé de solution. Mais ce *prétexte*, invoqué pour justifier le rejet de toute démocratisation au nom de la résistance à l'occupation israélienne, ne prend plus. La mobilisation de la société civile, les réformes démocratiques et le respect des droits humains ne sont pas par nature reliés au conflit israélo-palestinien. On peut prendre l'exemple de la Syrie, où commence très lentement à émerger une société civile indépendante. Il n'y a dans ce pays aucun lien entre les revendications de réformes et la question palestinienne. Au contraire, l'opposition aux politiques israéliennes fait l'unanimité. Et pourtant, le régime recourt encore à une rhétorique de guerre pour justifier la répression exercée contre les militants indépendants. Toutefois, il y a un bon point dans les critiques que les acteurs régionaux adressent à la communauté internationale. Ils disent que l'occupation des territoires palestiniens par Israël est *de facto* acceptée par de nombreuses puissances occidentales, qui se contentent de condamner du bout des lèvres les violations des droits des Palestiniens et Palestiniennes, quand elles les condamnent. Pourtant, ce sont ces mêmes puissances qui appellent à la démocratisation et au respect des droits humains dans le reste de la région Moyen-Orient/Maghreb. Cette attitude « deux poids, deux mesures » sape la crédibilité du discours et des politiques des pays occidentaux, et en particulier des États-Unis, sur la promotion de réformes démocratiques dans les pays musulmans. La situation en Palestine/Israël ne devrait jamais être invoquée par les régimes autoritaires pour légitimer l'absence de réformes, pas plus qu'elle ne devrait être traitée avec hypocrisie par le monde occidental — après tout, elle demeure un problème majeur dans la région.

La situation en Palestine/Israël ne devrait jamais être invoquée par les régimes autoritaires pour légitimer l'absence de réformes, pas plus qu'elle ne devrait être traitée avec hypocrisie par le monde occidental — après tout, elle demeure un problème majeur dans la région.

Quatrièmement, le fait d'associer laïcité et démocratie pose problème dans bien des sociétés musulmanes. Le système démocratique perd de la légitimité parce qu'il est perçu comme un système « anti-religieux ». On invoque pour « preuve » la séparation de l'« Église » et de l'« État » dans les régimes démocratiques, ainsi que le fait que les démocraties autorisent les individus à ne pas suivre les traditions religieuses (ou même à changer de confession religieuse). Pour les islamistes traditionnalistes, ces droits minent le caractère religieux de la société. L'association laïcisa-

tion/démocratisation pose à présent un problème aux personnes qui militent en faveur de la démocratie, ce qui n'a pas toujours été le cas.

L'évolution du mouvement féministe égyptien, par exemple, illustre bien cette tension, et traduit de façon concrète ce qui apparaît de prime abord abstrait. La laïcité n'avait pas nécessairement une connotation négative dans la société en général sous l'occupation britannique. L'administration coloniale avait laissé un espace social ouvert — à savoir non conquis — dans lequel pouvait s'insérer le militantisme religieux. Quand le peuple s'est uni et mobilisé contre la présence britannique, cet espace laïc a été occupé par des militants et activistes de toutes tendances — y compris des féministes laïques de différents courants (certaines intervenant par l'entremise du discours humanitaire, d'autres en préconisant des réformes dans le discours islamique) — qui y ont cohabité et collaboré. Tandis que les hommes, à cette époque, établissaient une distinction très nette entre les domaines laïc et religieux, les femmes, en revanche, entremêlaient les deux dans leur discours, en rapprochant ces deux sphères. Cependant, le féminisme laïc s'est retrouvé dans une impasse quand il s'est heurté à une contradiction fondamentale : même si tous les Égyptiens étaient considérés comme des citoyens égaux dans la sphère publique, il n'en allait pas de même dans la sphère privée. La loi sur le statut personnel ne pouvait être modifiée à cause du poids du système patriarcal. En même temps, la société dans son ensemble commençait à « s'islamiser » et de nombreuses personnes commençait à remettre en question la nécessité d'un espace socio-économique laïc indépendant. Dans les années 90 est apparue une autre courant féministe – le féminisme islamique, qui fonde son argumentation sur des sources religieuses comme le Coran, le *Tafsir* (recueil de textes interprétant l'Islam) et le *Ijtihad* (interprétation de la tradition orale à laquelle recourent souvent les juristes). Mais il est allé encore plus loin. Alors que les féministes laïques avaient recours au *Ijtihad* existant (celui de Mohammed Abduh), les féministes islamiques se sont mises à développer leur propre *Ijtihad* — une entreprise rendue possible par l'entrée des femmes à l'université islamique Al-Azhar en Égypte. Ces féministes islamiques défendent l'égalité tant dans la sphère privée que dans la sphère publique, et leur mouvement ne se cantonne pas à l'Égypte. On retrouve une argumentation et un militantisme similaires en Iran (ex. : le travail de la lauréate du prix Nobel pour la paix Shirin Ebadi et de ses collègues). Ces exemples donnent une idée des rapports complexes qui existent entre démocratie et droits, d'un côté, et laïcité, de l'autre. La démocratie et le régime de droits fondamentaux qu'elle cherche à protéger

Le féminisme islamique, qui fonde son argumentation sur des sources religieuses comme le Coran, le Tafsir (recueil de textes interprétant l'Islam) et le Ijtihad (interprétation de la tradition orale à laquelle recourent souvent les juristes). Mais il est allé encore plus loin. Alors que les féministes laïques avaient recours au Ijtihad existant (celui de Mohammed Abduh), les féministes islamiques se sont mises à développer leur propre Ijtihad.

doivent-ils toujours reposer sur la laïcité ? Un mouvement en faveur des droits des femmes inspiré de la tradition islamique vient remettre en question des conceptions de la démocratie fondées sur le modèle laïc européen.

Ici, il est nécessaire de faire une mise en garde. Les arguments qui précèdent partent de constats très larges, et doivent être accueillis avec un grain de sel. Toute généralisation est problématique, que l'on parle de « démocratie » ou de « dictature ». Quand un terme comme « démocratisation » est employé pour désigner — ou pour justifier — toute une gamme d'initiatives de politique étrangère et militaire, il perd de son sens. De la même façon, les affirmations à l'emporte-pièce comme « il n'existe pas de démocratie dans la région » ne servent pas à grand-chose. On peut toujours trouver des contre-exemples à opposer à de telles généralisations. En réalité, on retrouve dans bon nombre de pays de la région Moyen-Orient/Afrique du Nord certaines institutions démocratiques et certaines pratiques démocratiques limitées. Une analyse mieux documentée révèle qu'il existe différents types de régimes ou de modèles de gouvernance dans la région :

- *Iran* : un régime fondé sur l'Islam révolutionnaire, pris dans ses propres contradictions et actuellement dans une impasse, la situation étant bloquée entre réformateurs et conservateurs. Même si le pouvoir porte régulièrement atteinte aux droits humains, il y a régulièrement des élections et certains droits sociaux sont protégés.
- *Turquie* : État fondé sur des principes radicalement laïcs, aujourd'hui gouverné par un parti politique d'inspiration islamique. Le pays musulman le plus démocratique de la région.
- *Maroc et Jordanie* : États arabes engagés dans un processus d'« ouverture » et de démocratisation, bien qu'encore aux prises avec de graves difficultés.
- *Syrie et Arabie saoudite* : pays où l'opposition est sévèrement réprimée et où les violations des droits humains sont très répandues.
- *Égypte et Yémen* : pays « entre deux » qui ne sont pas véritablement démocratiques, mais qui ne sont pas complètement fermés à l'existence d'une société civile autonome et à des pratiques démocratiques.
- *Israël* : démocratie pour ses citoyens juifs, puissance occupante dans les territoires palestiniens, cet État est répressif et discriminatoire envers ses ressortissants arabes.

Outre ces caractéristiques générales, ces pays présentent bien d'autres particularités : monarchies, républiques, gouvernements élus, dirigeants auto-proclamés, droit laïc et droit religieux, économies de marché et économies contrôlées par l'État, etc. Si l'on ne tient pas compte de toutes ces différences et leur impact sur la démocratie et les droits humains, il est impossible de travailler efficacement dans la région. Tout programme implanté dans un pays de la région doit tenir compte des particularités locales s'il veut aboutir à des résultats.

LA THÈSE ÉCONOMIQUE ET LA THÈSE CULTURELLE

Les analyses de la situation dans la région Moyen-Orient/Afrique du Nord souffrent de deux types de simplification : soit les liens entre questions économiques et réformes politiques sont ignorés ou minimisés — et tout l'accent est mis sur les aspects religieux et culturels —, soit, à l'inverse, on associe directement pauvreté et radicalisme religieux.

Pour les partisans de la première école de pensée, il n'existe pas de rapport direct ou déterminant entre développement économique et démocratie et, de ce fait, aucun lien de cause à effet entre le sous-développement économique et l'émergence du radicalisme et du terrorisme. Il faut, à leur avis, chercher la réponse ailleurs : dans la culture, la nature de l'Islam, les dynamiques politiques et les politiques des élites, etc. Les analystes de l'autre école estiment pour leur part que les plus grands obstacles à la démocratisation sont la pauvreté, la régression économique et le maldéveloppement. Par conséquent, les racines du terrorisme ne peuvent être éradiquées que par le développement économique.

Il y a une part de vérité dans les deux thèses. S'il est vrai que bon nombre des recrues prêtes à mourir au nom de l'Islam proviennent des classes défavorisées, le terreau des mouvements politiques islamiques n'est pas seulement l'aliénation économique et le désespoir. Les idéologues islamistes radicaux proviennent généralement de familles de la classe moyenne ou des classes supérieures.

De la même façon, on ne peut expliquer l'échec de la démocratie dans la région Moyen-Orient/Afrique du Nord par un unique facteur causal —

La vieille thèse simpliste de la modernisation par le seul développement économique « prescrivait », par exemple, l'abandon de la culture traditionnelle dans l'intérêt de l'économie, et elle a eu pour résultat dans de nombreux pays une aliénation culturelle et une absence de développement.

qu'il s'agisse de la culture, de la politique, de l'économie, des rapports de classe, ou du rôle joué par certains individus. Ces approches sont réductrices et insatisfaisantes, voire dangereuses sur le plan des mesures qu'elles prescrivent. La vieille thèse simpliste de la modernisation par le seul développement économique « prescrivait », par exemple, l'abandon de la culture traditionnelle dans l'intérêt de l'économie, et elle a eu pour résultat dans de nombreux pays une aliénation culturelle *et* une absence de développement. Selon cette thèse, l'Islam fait obstacle au développement et c'est une nouvelle classe laïque aspirant à s'« occidentaliser » qui est porteuse de changement. Il en résulte un régime qui favorise de façon disproportionnée la classe moyenne urbaine, au détriment des populations rurales et des pauvres, générant une insatisfaction massive. Un exemple : ce sont les femmes de la classe moyenne urbaine qui ont presque exclusivement bénéficié des politiques d'accès à l'éducation du Shah d'Iran. Ce n'est qu'après la révolution islamique de 1979 que les femmes des classes moins favorisées des villes et des campagnes ont pu bénéficier de cours d'alphabétisation et accéder plus largement à l'éducation.

Il est donc indispensable d'analyser comment différents facteurs interagissent — c'est-à-dire comment les politiques économiques influent sur la vie politique (et vice-versa), en quoi les symboles et interprétations culturels influent sur la mobilisation, de quelle façon des individus instaurent des changements tout en étant limités par des contraintes structurelles, etc. On ne peut ici, faute de place, expliquer toutes ces dynamiques, mais un exemple précis — celui de la Turquie, qui met en lumière la dimension économique — va nous permettre de saisir toute la complexité de la situation.

La dimension économique : le cas de la Turquie

Il est relativement facile d'établir un lien direct entre des facteurs économiques et la montée du radicalisme islamique dans un pays comme l'Algérie, qui affiche un taux officiel de chômage d'environ 40 % (et un taux ahurissant de 85 % dans le groupe d'âge des 25 à 35 ans). Mais la chose se complique quand il s'agit de pays comme l'Arabie saoudite qui, même si elle a dernièrement connu certaines difficultés économiques et un accroissement de la pauvreté, demeure néanmoins une société extrêmement prospère. Dans les pays où l'économie informelle occupe une grande place, les institutions religieuses jouent un rôle notable, dans la mesure où l'emploi et les services sociaux passent souvent par l'intermédiaire des

mosquées et des réseaux connexes. Il existe des liens très clairs entre ces services et la mobilisation politique — qu'elle soit modérée ou radicale.

Le cas de la Turquie, quand on l'analyse en finesse et en le resituant dans son contexte historique, nous permet de saisir la multiplicité des facteurs en jeu. Il s'agit ici d'aller plus en profondeur et de broser un tableau plus exhaustif en dégagant les rapports entre l'Islam, la mobilisation politique, un État laïc(iste), et la démocratisation.

Durant la période où s'est construite la Turquie moderne, la bourgeoisie nationale laïque a joué un rôle déterminant. Elle est devenue le partenaire du développement d'un État lui-même largement dominé par l'armée. Cette dernière a assuré la survivance du système laïc(iste), et joué directement ou indirectement un rôle dans le développement économique. Mais elle a aussi porté atteinte aux droits humains et empêché le développement démocratique lorsqu'il allait à l'encontre de ses intérêts ou contre les intérêts de l'État tels qu'elle-même les définissait. En conséquence, les fruits de la croissance économique (aussi inégale ou cyclique qu'elle ait pu être) ont surtout profité aux forces laïcistes de la société.

Les premières décennies de la république, à partir des années 20, coïncident avec une phase d'occidentalisation forcée. Au cours de ce processus furent introduites diverses institutions démocratiques, mais elles n'avaient aucune racine — elles étaient coupées de la société, inefficaces et souvent dénuées de sens dans la pratique. Les efforts déployés pour instaurer un authentique système multipartite furent voués à l'échec. Mais la religion, confinée dans la seule sphère privée par le régime à parti unique et la laïcisation de pratiquement toute la sphère publique, ne pouvait pas, en tant que force politique ou sociale, être simplement ignorée ou disparaître comme par enchantement. Dès que s'instaurait une relative ouverture sur la scène politique, associations de la société civile et/ou partis religieux émergeaient sur la place publique. Souvent interdits, ils réapparaissaient sous un autre nom.

Tant que l'État et ses alliés laïcistes ont contrôlé l'économie, les autres acteurs n'avaient guère de latitude pour critiquer le système et pour remettre en question son laïcisme radical. La libéralisation de l'économie — et de la presse — à partir du milieu des années 80, leur a donné un élan qui a transformé de manière radicale le paysage politique et économique de la Turquie. Des petites et moyennes entreprises, surtout en Anatolie, ont commencé à faire directement affaire avec les marchés européen et américain, contournant ainsi les intermédiaires qu'étaient l'État et la bourgeoi-

sie établie. Elles se sont libérées de la mainmise de l'élite laïque, y compris de celle de l'État. Ces entrepreneurs, qui forment une « autre » classe moyenne plus religieuse et aux valeurs beaucoup plus traditionnelles, constituent la base même du parti religieux. Bref, la libéralisation de l'économie a ouvert la porte à un plus grand pluralisme politique. Les opinions et les organisations jusque-là réduites au silence ont pu s'exprimer. Il s'agissait surtout, mais pas uniquement, de courants religieux. Toutefois, cette « ouverture » politique a aussi favorisé le militantisme politique à caractère ethno-culturel (kurde) et la mobilisation de la société civile autour des droits humains. Le fait que l'élite aspire à entrer dans l'Union européenne (malgré le scepticisme de l'« establishment » militaire) vient encore renforcer ce courant général de démocratisation.

C'est la combinaison de ces deux facteurs — échec de l'entreprise de laïcisation radicale au niveau des masses et adoption de politiques néo-libérales par l'État — qui explique l'émergence de partis politiques islamiques (ou à base islamique). Parce qu'il existait déjà un cadre institutionnel d'État (tribunaux, parlement, système de partis) par l'entremise duquel ces organisations pouvaient agir, ainsi qu'une semi-liberté de presse, elles ont pu canaliser leurs efforts dans un militantisme pacifique; tout d'abord pour revendiquer elles aussi un certain « droit de propriété » sur ces institutions jusqu'ici monopolisées par l'élite laïque, puis pour s'en servir afin d'assurer la mise en œuvre de leurs politiques. Cela a donné un discours plus modéré, un cheminement relativement pacifique vers l'Islam politique. Ces courants ont pu rejeter le recours à la violence parce que ce n'était pas la seule option qui leur restait. L'ouverture décidée d'en haut et les pressions exercées depuis la base se sont rencontrées sur le terrain des institutions d'État existantes, qui étaient suffisamment souples pour concilier les tensions.

Comme il le fait ailleurs, le mouvement islamique en Turquie exploite le fait que l'État se montre incapable d'offrir des programmes sociaux en fournissant lui-même ces services. (Il est ironique de constater que le FMI et la Banque mondiale ont joué un rôle majeur dans la montée des mouvements islamiques!) Ce n'est pas un hasard si le parti islamiste qui en est venu à partager le pouvoir en 1995 s'appelait le Parti de la Prospérité et du Bien-être, et c'est en s'investissant à l'échelon municipal (où il réussissait à fournir des services gouvernementaux) que le mouvement a pu faire son entrée sur la scène politique du pays. Dans le même ordre d'idées, on constate sans surprise que l'incapacité de l'État iranien à four-

C'est la combinaison de ces deux facteurs — échec de l'entreprise de laïcisation radicale au niveau des masses et adoption de politiques néo-libérales par l'État — qui explique l'émergence de partis politiques islamiques (ou à base islamique). Parce qu'il existait déjà un cadre institutionnel d'État (tribunaux, parlement, système de partis) par l'entremise duquel ces organisations pouvaient agir, ainsi qu'une semi-liberté de presse, elles ont pu canaliser leurs efforts dans un militantisme pacifique.

nir des services suffisant après la révolution a conduit les mosquées à fournir des programmes d'éducation, de santé et de logement. En Iran, cependant, Khomeini a expliqué et justifié son programme de justice sociale en invoquant le Coran et d'autres textes et pratiques religieux. Il a par exemple associé la notion de *Jihad* à la reconstruction de l'économie du pays.

Si nous évoquons ici l'exemple de la Turquie ou d'autres cas, ce n'est pas pour en faire des modèles à imiter. Nous voulons simplement montrer toute la complexité de la situation, l'enchevêtrement des différentes dynamiques à l'œuvre : politiques économiques, mobilisation religieuse, cadre institutionnel, démocratisation politique, etc. Il ne s'agit pas de dire que le néolibéralisme conduit à la démocratie (des politiques similaires ont eu ailleurs eu des effets très nuisibles à la démocratie), mais de montrer que tous ces facteurs sont interreliés et doivent être analysés au cas par cas. Étudier la dimension économique nous permet de mettre en lumière un type de facteurs. Nous allons à présent examiner l'autre terme de l'équation, à savoir les aspects culturels.

La dimension culturelle : Islam et démocratie

Selon certains chercheurs, la marginalisation de l'Islam par les dirigeants réformateurs laïcs a eu un effet néfaste sur le mouvement de démocratisation. En cherchant à occidentaliser leurs sociétés, les dirigeants de la région Moyen-Orient/Maghreb ont au contraire alimenté le fondamentalisme religieux en contribuant à donner l'impression que l'Islam était menacé. Même aujourd'hui, certains intellectuels et dirigeants du monde musulman soutiennent que l'Islam est en lui-même contraire à la démocratie, aux droits humains et aux droits des femmes. Quand on traite l'Islam de manière aussi essentialiste, simpliste et réductrice, il faut s'attendre à voir la communauté des croyants rejeter la notion de démocratie comme une idéologie étrangère épousée par des individus occidentalisés sans « authenticité ». Malheureusement, avec la situation que l'on connaît à l'heure actuelle, bon nombre de personnes, dans le monde musulman, pensent qu'elles ont à *choisir* entre Islam et démocratie.

Cette vision des choses est erronée, tant sur le plan théologique que sur le plan stratégique. L'Islam et la démocratie ne sont pas antinomiques et/ou ne s'excluent pas l'un l'autre. En réalité, non seulement les valeurs et principes démocratiques sont conciliables avec la tradition islamique, mais en

L'Islam et la démocratie ne sont pas antinomiques et/ou ne s'excluent pas l'un l'autre. En réalité, non seulement les valeurs et principes démocratiques sont conciliables avec la tradition islamique, mais en plus, l'Islam en fait des obligations, comme en font foi certaines interprétations des concepts de Shura, d'Ijma, de Vak'f et de Bay'a.

plus, l'Islam en fait des *obligations*, comme en font foi certaines interprétations des concepts de *Shura* (consultation), d'*Ijma* (consensus), de *Vak'f* (groupes associatifs ou de bienfaisance) et de *Bay'a* (manifestation publique d'appui ou d'opposition légitime à un dirigeant). Présenter l'Islam et la démocratie comme des choix opposés s'avère en outre contreproductif sur le plan stratégique. Si on leur demande de choisir entre un type de régime politique et une identité religieuse profondément ancrée, la plupart des habitants de la région Moyen-Orient/Afrique du Nord vont préférer conserver leur identité musulmane. C'est aussi une erreur que d'attribuer toute résistance à l'autoritarisme au fondamentalisme islamique, chose que s'empressent de faire certains régimes de la région, tout comme il ne sert à rien de diaboliser l'Islam dans sa totalité sans faire de nuances. Ces stratégies erronées peuvent donner certains résultats à court terme, mais à long terme, elles produisent l'effet inverse de ce que l'on escomptait, dans la mesure où elles unifient, radicalisent et rendent plus populaires des mouvements qui en viennent à considérer la violence comme la seule voie à suivre. En résumé, si l'on veut correctement poser les termes de l'équation, il faut dire Islam *et* démocratie, et non Islam *ou* démocratie.

Voilà qui nous amène à la question de l'*Ijtihad*, à savoir l'exégèse, l'interprétation dans la tradition islamique. Tant que prédominera une interprétation surannée de l'Islam dans la région, bien des personnalités religieuses et des dirigeants communautaires opposeront démocratie et tradition islamiste. Ce qu'il faut, c'est une interprétation évolutive, comme dans les premières années de l'Islam, à l'écoute des réalités du monde contemporain et qui traite des questions relatives à la démocratie et aux droits humains. En Tunisie, par exemple, on a appliqué l'*Ijtihad* dans un sens progressiste sur la question de la polygamie. De la même façon, comme on l'a vu, les féministes islamiques égyptiennes recourent à l'*Ijtihad* pour faire progresser leurs droits.

L'*Ijtihad*, tout comme le militantisme social et les choix politiques, reflète et en même temps qu'il influence le contexte culturel dans lequel il s'inscrit. Pour qu'une réforme ait du sens et ait des effets à long terme, il faut qu'elle s'enracine dans la culture d'une société — ici la tradition islamique. Parce que c'est par la culture (et donc la religion) que les gens donnent un sens à leur vie quotidienne et à la vie politique. Si l'on veut que la libéralisation et les réformes politiques dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord soient autre chose que des façades destinées à rassurer les États-Unis, l'Union européenne ou d'autres puissances étrangères, il

faut qu'elles impliquent des changements culturels, en particulier sur le plan de la culture politique. Certes, cela est plus aisé à dire qu'à faire. C'est un processus qui exige beaucoup de temps et qui doit s'accompagner de réformes sur de nombreux autres plans (institutions, économie, société civile, etc.).

Dans une culture ouverte et démocratique, étroitement reliée à des interprétations islamiques progressistes des droits humains et de la politique, il deviendrait difficile d'employer un discours de peur et de «chantage». Le président égyptien Hosni Moubarak ne pourrait plus, par exemple, prétendre qu'à chaque tentative de libéralisation, le pays risque une «al-gérisation» : la population ne l'accepterait pas. De la même façon, la population remettrait en question la logique des «républiques dynastiques», qui fait que les fils succèdent aux pères à la tête de l'État (comme cela s'est passé en Syrie et pourrait arriver en Égypte et au Yémen). L'arbitraire, la corruption, l'abus de pouvoir et la violence vont à l'encontre des idées de *Shura*, d'*Ijma* et de *Bay'a*. Il est passablement ironique de voir des monarchies (Jordanie et Maroc) montrer l'exemple sur la voie d'un changement culturel où l'on accepte le pluralisme, la démocratie et le rôle central des droits humains. Il s'agit d'un processus très lent, mais qui fait que le pays se rapproche de l'État de droit.

L'exemple de la Turquie montre que lorsque les mouvements islamiques entrent dans une arène politique relativement ouverte, ils tendent à perdre de leur radicalisme (en Turquie, le « coup d'État postmoderne » contre le parti de la Prospérité, en 1997, a joué un rôle majeur à cet égard). C'est la dynamique induite par un processus d'interprétation progressiste de la tradition et de la culture islamiques, qui permet ce genre de mutation. La « deuxième génération » d'islamistes en Turquie – le Parti de la Justice et du Développement (AKP) – offre également un exemple de mariage réussi entre valeurs traditionnelles et pratiques modernes. L'AKP recourt aux technologies de pointe et tient à jour une base de données informatique sur son électorat; les sections locales mènent des sondages tous les six mois dont elles transmettent les résultats à l'état-major du parti, qui peut ainsi tenir compte plus directement et plus efficacement de l'opinion de la population les orientations et les politiques qu'il élabore. C'est grâce à ces pratiques et stratégies modernes, combinées à un discours politique à l'écoute des besoins socio-économiques et des valeurs (et préoccupations) d'ordre socio-culturel de la population, que l'AKP a pu recueillir plus de 34 % des votes aux élections générales de 2002. Les fon-

damentalistes islamiques représentent entre 5 et 7 % de la population turque. Ce sont les islamistes modérés qui sont populaires. Il est intéressant de noter que 40 % des électeurs qui ont voté pour l'AKP votaient pour la première fois, et que 70 % de ces mêmes électeurs n'avaient jamais voté pour des partis religieux auparavant. Dans l'Iran voisin, un État islamique, on constate également une tendance à la modération et à la déradicalisation (du moins à la base), mais qui lui vient de la base. La révolution islamique semble s'essouffler tandis qu'une révolution «tranquille» sociale et culturelle est en cours. Les taux de fertilité ont radicalement décliné, le nombre de femmes sur les bancs de l'université a considérablement augmenté, ce qui soulève des questions sur le pouvoir des religieux et l'apathie des électeurs (en particulier à Téhéran).

Les rapports entre Islam et démocratie sont complexes. Les facteurs économiques et culturels sont deux dimensions majeures qu'il faut examiner si l'on veut comprendre les réalités de la région. Mais la complexité de l'analyse ne doit pas nous empêcher de préconiser des changements. Nous devons au contraire nous appuyer sur une analyse de ce type pour mettre de l'avant des recommandations réalistes, bien documentées et ancrées dans la réalité locale pour faire graduellement changer les choses.

CONCLUSION : DES ESPOIRS DE CHANGEMENT

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la volonté de changement a plusieurs sources : cet élan provient des pays de la région eux-mêmes, des organisations régionales et de forces extérieures (États-Unis, UE, organisations internationales). Mais si on veut que les réformes démocratiques soient authentiques et durables, il faut que les sociétés civiles locales montent « à bord du bateau ». Les initiatives lancées par l'État sont certes bienvenues (le Maroc et la Jordanie l'illustrent bien), mais pour réussir, ces réformes doivent trouver un profond écho dans la société civile. Sans cet appui de la base, les éléments opposés aux réformes qu'on retrouve dans l'appareil d'État et dans l'élite au pouvoir peuvent bloquer les réformes (comme cela s'est passé en Syrie peu de temps après l'arrivée de Bashar Asad en 2000).

C'est pourquoi des initiatives comme la « Déclaration d'Alexandrie », adoptée par des acteurs de la société civile et des intellectuels arabes à l'issue d'une rencontre organisée en mars 2004 en Égypte, ont un poids important. Les signataires de la Déclaration appellent à des réformes politiques, sociales, économiques et culturelles dans le monde arabe; ils réclament notamment la libération des prisonniers politiques, la liberté de presse, un changement pacifique du pouvoir politique par la tenue d'élections libres et honnêtes, le multipartisme, la transparence de la vie publique, et un certain nombre de libertés fondées sur les droits humains universels. La Déclaration invite instamment tous les gouvernements arabes à moderniser la Charte arabe des droits de l'homme, et à signer les traités internationaux relatifs aux droits humains, y compris toutes les conventions se rapportant aux droits des femmes. La Déclaration d'Alexandrie et

d'autres initiatives moins connues incarnent les espoirs de changements démocratiques dans la région. La question centrale, et le principal défi à relever, est de savoir comment concrétiser les nobles idéaux inscrits dans ces déclarations. La réponse se trouve presque toujours dans le contexte interne de chaque pays de la région.

Il est aussi nécessaire d'aborder le contre-exemple de l'Irak. L'occupation américaine est désormais un fait accompli. Le défi, dans ce cas, est de trouver une façon de favoriser l'implantation de la démocratie et du respect des droits humains en Irak sans avoir l'air de légitimer la guerre et l'occupation aux yeux de la population irakienne. Pour certains analystes et certains militants, l'invasion était justifiée dans la mesure où elle a débarrassé le pays d'un tyran. D'autres s'y opposent vigoureusement et invoquent les arguments juridiques douteux de Washington, les innombrables violations des droits humains après l'invasion, sans oublier les morts et les destructions causées par le conflit. Mais tous partagent un même objectif, à savoir l'édification d'un Irak démocratique et respectueux des droits humains. Tandis que le pays sombre de plus en plus dans le chaos, il faut résister à la tentation d'y voir une « cause perdue » et chercher plutôt des ouvertures stratégiques permettant d'améliorer la situation des droits humains. Le processus d'élaboration de la constitution, par exemple, ouvre des perspectives en ce qui touche à la protection des droits des minorités (avec droit de veto); il fait également entrer le discours des droits individuels dans le système politique, et prépare le cadre à partir duquel des institutions démocratiques pourraient se développer un jour (ex : partis politiques, liberté de presse). Nous cherchons ici non pas à minimiser les effets dévastateurs de la guerre mais à montrer qu'il est nécessaire de poursuivre le travail de promotion des droits humains.

Enfin, on entend vanter toutes sortes de modèles comme des « solutions » possibles au problème iraquien. Mais aucun modèle ne peut être transplanté en Irak : ni le modèle confessionnel libanais, ni le fédéralisme canadien ou américain, ni le système de Westminster, ni l'État jacobin français. Il revient aux Iraquiens de concevoir leur propre modèle à partir de leurs propres réalités locales, et il est absolument essentiel que la société civile participe à cette entreprise. La démocratie peut revêtir de multiples formes et combiner des éléments tirés de plusieurs modèles. Ce que nous devons faire, c'est appuyer les efforts déployés par les Iraquiens eux-mêmes pour reconstruire leur société à partir des ruines auxquelles elle a été réduite. Ce n'est qu'à ces conditions que la démocratie et les droits

La Déclaration d'Alexandrie et d'autres initiatives moins connues incarnent les espoirs de changements démocratiques dans la région. La question centrale, et le principal défi à relever, est de savoir comment concrétiser les nobles idéaux inscrits dans ces déclarations.

La réponse se trouve presque toujours dans le contexte interne de chaque pays de la région.

humains trouveront un écho, et n'apparaîtront plus comme des notions imposées.

RECOMMANDATIONS

Les participants au séminaire ont émis deux séries de recommandations. La première touche à la planification de programmes, et l'autre aux activités de recherche et d'analyse ainsi qu'à la méthodologie. Ces recommandations s'adressent aux militants, aux décideurs, aux planificateurs de programmes et aux chercheurs — qu'il s'agisse d'agents gouvernementaux ou d'acteurs de la société civile œuvrant à la promotion des droits humains et de la démocratisation.

Planification de programmes

Soutenir la formation de groupes « citoyens » d'observateurs dans la région. Ils surveilleront la situation des droits humains, dénonceront les violations (ou signaleront les améliorations), complétant ainsi le travail des organisations internationales de protection des droits humains.

Soutenir le processus de modernisation de la Charte arabe des droits de l'homme, une démarche déjà engagée mais qui nécessite la participation des sociétés civiles locales.

Miser sur l'éducation civique. Publier des documents faciles d'accès sur la démocratie, les droits humains, la citoyenneté et autres sujets connexes.

Ouvrir des espaces neutres pouvant servir de forums de discussion pour des acteurs qui n'ont pas l'habitude d'échanger leurs points de vue dans un esprit constructif (c'est-à-dire non idéologique) : par exemple, des débats entre militants laïcistes et islamistes. Les premières rencontres peuvent se tenir dans un pays tiers et donc en terrain plus neutre (ex. : le Canada).

Engager les chefs religieux modérés dans des processus de réflexion rapprochant Islam et démocratie, en démontrant par exemple que la démocratie n'est pas *Kuf'r* (blasphématoire).

Concevoir un programme d'échanges afin d'inviter dans la région des militants d'autres pays qui se sont démocratisés et qui peuvent parler de leur expérience (ex. : Europe de l'Est).

Intégrer les droits économiques, sociaux et culturels dans les programmes, en attachant une grande importance aux effets de la mondialisation de l'économie. Appliquer une approche axée sur les droits à des domaines comme l'assistance économique et militaire peut s'avérer très efficace.

Recherche, analyse et méthodologie

Analyser la situation de manière objective et avec des partenaires locaux avant de décider de la mise en œuvre de programmes. Il s'agit non seulement de faire participer des partenaires régionaux à ces projets, mais également d'élargir nos propres conceptions de la démocratie et des droits pour y inclure le point de vue d'autres cultures et éviter ainsi d'« imposer » nos propres visions des choses.

Adopter une démarche analytique plus large qui permet l'examen des *interrelations* entre État et société civile, afin de pouvoir développer un cadre de médiation entre les deux, sans idéaliser la société civile ni en faire *a priori* la pierre angulaire de la démocratisation.

Intégrer les dimensions de classe, d'ethnicité et de rapports sociaux de sexe dans les cadres d'analyse qui ne tiennent pas compte de ces dynamiques. Il faut en particulier veiller à inclure le point de vue des groupes qui sont souvent exclus des débats publics et de la vie politique.

Tenir compte des courants idéologiques contemporains en Occident. Pour engager un véritable dialogue bilatéral, il faut être en mesure de s'auto-critiquer, et réexaminer notamment nos propres conceptions de l'Islam, de la démocratie et des droits humains. Le fait que certains États occidentaux restreignent l'exercice de droits humains au nom de la sécurité, ainsi que le fondamentalisme chrétien, sont deux sujets qui méritent une attention particulière.

Toujours envisager les choses dans une perspective à long terme. La naissance d'une tradition de dialogue ouvert et public, l'instauration de la démocratie et l'émergence d'une culture des droits humains passent par de longues périodes de gestation. Ces processus commencent par les idées avant de se déplacer sur le terrain des politiques concrètes.

ANNEXE I

Participants et participantes au séminaire

Akouété AKAKPO-VIDAH	Droits et Démocratie
Iris ALMEIDA	Droits et Démocratie
Abdullahi Ahmed AN-NAIM	Emory University
Rachad ANTONIUS	UQAM
Sami AOUN	Université de Sherbrooke
Lara ARJAN	Droits et Démocratie
Michael ATTALLAH	MAECI/ Bureau du Conseil privé
Margot BADRAN	Northwestern University
Roksana BAHRAMITASH	Université Concordia
Ariane BRUNET	Droits et Démocratie
James DEVINE	Université McGill
El Obaid Ahmed EL OBAID	Université McGill / PNUD
Roula EL-RIFAI	CRDI
Geneviève GASSER	ACDI
Fatma Muge GOCEK	University of Michigan
Fadi HAMMOUD	Université de Montréal
Vicken KOUNDAKJIAN	MAECI/Bureau du Conseil privé
Fayaz S. MANJI	MAECI
Sevak MANJIKIAN	Collège Vanier / Université McGill
Radwan MASMOUDI	Centre for the Study of Islam & Democracy
Razmik PANOSSIAN	Droits et Démocratie

Pedram PIRNIA	ACDI
Chrystiane ROY	MAECI
Jean-Louis ROY	Droits et Démocratie
Pamela SCHOLEY	CRDI
Jawad SKALLI	Droits et Démocratie
Isabelle SOLON HELAL	Droits et Démocratie
Emre UNLUCAYAKLI	Université McGill
Ann FLANAGAN WHALEN	MAECI

ANNEXE II

Ordre du jour du séminaire - 22 mars 2004

- 9h00 - 9h15 **Accueil et présentations**
Jean-Louis Roy, président de Droits et Démocratie
- 9h15-12h00 **Séance de travail 1 – Défis et perspectives : les complexités du développement démocratique au Moyen-Orient**
Président : Razmik Panossian, Droits et Démocratie
Point 1 : La situation politique intérieure
Sami Aoun, professeur, Université de Sherbrooke
Point 2 : Le contexte international
Radwan Masmoudi, président, Center for the Study of Islam and Democracy
Point 3 : Facteurs socio-économiques et facteurs culturels
Rachad Antonius, professeur, UQAM
- 10h15 - 10h30 Pause café
- 10h30 - 12h00 Discussion
- 12h00 - 13h00 **Pause repas**
- 13h00 - 15h45 **Séance de travail 2 – Enraciner la démocratie au Moyen-Orient**
Présidente : Pamela Scholey, CRDI
Point 4 : Définitions
Margot Badran, chercheure, Georgetown University
Point 5 : Structures et institutions
Muge Goçek, professeur, University of Michigan, Ann Arbor

Point 6 : Les acteurs

Rksana Bahramitash, chercheure, Université Concordia

14h00 - 14h15 Pause café

14h15 - 15h45 Discussion

15h45 - 16h00 Pause café

16h00 - 17h00 **Séance de travail 3 – Que faut-il faire ? Table ronde**

Présidente : Ariane Brunet, Droits et Démocratie

17h00 - 17h10 **Observations finales/conclusion**

Iris Almeida, Droits et démocratie

19h00 - 21h00 **Conférence** (notes non incluses dans le rapport)

Abdullahi Ahmed An-Na'im, faculté de droit, Emory University

«Islam, laïcité et démocratisation au Moyen-Orient»

Président : Peter Leuprecht, professeur, faculté de droit de l'Université McGill

Conclusion : Jen-Louis Roy, président, Droits et Démocratie